

FINANCES PERSO

Erosion de l'assurance-vie

Les taux de l'assurance-vie baissent mais restent supérieurs à celui du Livret A. En partenariat avec l'IEFP-La Finance Pour Tous.

Avec un rendement 2013 qui s'élève en moyenne à 2,7% les fonds en euros des contrats d'assurance vie continuent leur décrue. Cependant, la baisse conjuguée de l'inflation et du rendement du Livret A les placent toujours en tête des placements d'épargne sans risque.

Sans surprise, le taux de rendement 2013 des fonds en euros des assureurs s'inscrit en baisse. Avec des rendements compris entre 2,5% et 3,5%, on assiste en moyenne à une réduction du taux de 0,20% par rapport au "millésime" 2012. Les assureurs ont pâti de la baisse des rendements des marchés obligataires.

Mais dans le même temps, la bonne tenue des marchés boursiers leur ont permis de limiter la casse, voir d'enregistrer une partie des gains dans la "Provision pour Participation aux Excédents". De fait,

une bonne partie des contrats affiche un rendement en très légère baisse, de 0,20 point en moyenne.

D'autres (ils sont assez rares) parviennent à afficher le même taux qu'en 2012. Et deux ou trois contrats -c'est l'exception- parviennent à donner plus que l'année précédente.

Attention ! Ces taux sont nets de frais de gestion du contrat, mais il faut ensuite déduire les prélèvements sociaux de 15,5%. Un contrat affichant 3% offre en réalité un rendement net de prélèvements sociaux de 2,55%, voire moins si les gains sont impossibles à l'impôt. Cela dépend de l'âge du contrat et des sommes retirées...

Avec un rendement net d'impôt de 1,25%, le Livret A fait pâle figure. Ce taux historiquement bas du plus célèbre des livrets d'épargne explique



En moyenne, les rendements ont perdu 0,20 %

les forts mouvements de décollecte constatés depuis la fin de l'été, date à laquelle le taux avait été abaissé de 1,75 à 1,25. Les retraits sur le Livret A ont été supérieurs aux dépôts en

novembre, pour le troisième mois de suite, la décollecte nette atteignant 790 millions d'euros, selon des chiffres publiés par la Caisse des dépôts.

Nouveaux fonds

Un fonds ou contrat euro-croissance est un nouveau produit d'épargne créé par le gouvernement. Son objectif est d'encourager les épargnants à investir dans des supports diversifiés et participer ainsi au financement de l'économie. Pour encourager les particuliers à souscrire à l'euro-croissance, les contrats bénéficieront, à l'ouverture, du maintien de l'antériorité fiscale pour les fonds provenant d'autres contrats d'assurance-vie, précise Bercy dans la loi de finances rectificative. Bercy dispose de 6 mois pour prendre des ordonnances en vue de modifier le Code des assurances.

Le principe du fonds euro-croissance repose sur la mise en place d'une garantie sur le capital investi au terme de huit ans, alors que les fonds en euros "classiques" offrent quant à eux une telle garantie sans délai et procurent chaque année un effet de cliquet sur les rendements distribués (les gains réalisés sont définitivement engrangés).

Ces fonds euro-croissance devraient procurer sur le long



terme un rendement supérieur à celui des fonds en euros, dont la performance a sensiblement baissé au cours des 15 dernières années pour s'établir en moyenne à environ 2,7% pour 2013. En effet, l'assureur ayant seulement une obligation de garantie au bout de huit années, il pourra mieux diversifier les actifs placés au profit de supports actions et donc espérer une meilleure performance. Mais tout cela reste un peu théorique, car les actions peuvent également baisser !

Précisons également que le gouvernement présentera la version finale des contrats "Vie-génération" en juillet prochain. Ces nouveaux contrats ont pour objectif de séduire les épargnants qui souhaitent échapper, en partie, au surcroît de taxation des contrats de plus d'un million d'euros, en cas de succession, mais à condition d'investir dans des placements à risques (actions, etc.).

Pour en savoir plus :
www.lafinancepourtous.com